

# SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE RÉGIONAL : « PROMOTION DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES »

**1-2 JUIN 2018**  
PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO,  
KINSHASA

## DÉCLARATION FINALE

Nous,

Parlementaires de tous les partis et tendances politiques de 9 pays de l'Afrique sub-saharienne francophone, venant du Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, RCA, RDC, Sénégal, Tchad, Togo,

Participants du 2<sup>e</sup> Séminaire parlementaire régional sur l'abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne francophone, du 1er au 2 juin 2018,

**ADOPTONS** la présente Déclaration au terme de deux jours d'intenses débats, d'échanges d'expériences et de témoignages;

### NOUS RÉJOUISSONS DU FAIT QUE:

- le mouvement abolitionniste international se développe dans un monde où près des 3/4 des États ont renoncé, en droit ou en fait, à l'application de la peine capitale;
- sur les 55 États africains, 4/5e sont abolitionnistes, ainsi 21 pays ont aboli en droit la peine capitale et 21 pays sont considérés comme observant un moratoire;
- depuis le dernier séminaire parlementaire tenu en décembre 2016 à Ouagadougou, la Guinée-Conakry a aboli la peine de mort et l'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté un nouveau code pénal abolissant la peine de mort, à la veille du Séminaire de Kinshasa;
- depuis 2007, 7 autres pays africains francophones ont aboli la peine de mort: Bénin, Burundi, Congo, Gabon, Madagascar, Rwanda et Togo;
- dans l'espace francophone africain, sur les 32 États membres ou associés de l'OIF, 90 % sont abolitionnistes, de droit (46 %) ou de fait (44 %).

### RAPPELONS QUE:

- le premier des droits de l'Homme, le droit à la vie, est « inhérent à la personne humaine », tel qu'énoncé dans l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui souligne l'engagement international contre la peine capitale;
- l'abolition universelle de la peine de mort doit être pleine et entière pour tous les crimes et en tous lieux y compris pour les crimes politiques ou crimes de terrorisme;

Événement organisé par



Parliamentarians for Global Action  
Acción Mundial de Parlamentarios  
Action Mondiale des Parlementaires

en partenariat avec



et le Réseau des parlementaires  
Congolais contre la peine de mort

sous le parrainage  
du Président de l'Assemblée nationale



- les juridictions internationales, découlant du Statut de Rome et traitant des crimes les plus graves (crimes de guerre, crimes de génocides, crimes contre l'humanité et crimes d'agression) ne prévoient pas la peine de mort.
- l'abolition de la peine de mort et le respect des droits de l'Homme sont au cœur des valeurs de la Francophonie, dans le prolongement de la déclaration de Bamako de novembre 2000, rappelant les engagements des États et gouvernements membres de la Francophonie à respecter la dignité de l'être humain.

**MAIS CONSTATONS QUE:**

- la recrudescence de la violence terroriste et des crimes internationaux dans certaines parties de leurs territoires amène certains gouvernements à retarder leurs initiatives vers l'abolition ou à justifier le maintien de la peine de mort;
- 13 pays en Afrique maintiennent la peine de mort et l'appliquent souvent de manière arbitraire.

**SOULIGNONS LA NÉCESSITE DE FRANCHIR DE NOUVELLES ÉTAPES SIGNIFICATIVES VERS L'ABOLITION TOTALE ET UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT,****NOUS APPELONS LES PARLEMENTAIRES D'AFRIQUE A:****1) créer des réseaux de parlementaires en se regroupant en réseau national afin de:**

- porter le débat de l'abolition au cœur des parlements des États rétentionnistes ou en moratoire de fait;
- participer aux initiatives parlementaires régionales et internationales;
- inciter les gouvernements des États africains ayant aboli la peine de mort à s'impliquer au niveau international dans le combat universel pour l'abolition de la peine de mort;
- présenter des propositions de lois visant abolition de la peine de mort devant leur parlement national;

**2) ratifier et respecter les engagements internationaux:**

- en appelant leur Exécutif à promouvoir les normes internationales contre la peine de mort et à ratifier le Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- en incitant leur Exécutif à voter en faveur de la Résolution pour un moratoire universel à l'Assemblée générale des Nations unies;

**3) œuvrer à l'abolition de la peine de mort**

- en procédant à la révision de leur code pénal afin de retirer toute mention de la peine de mort;
- en intégrant l'abolition de la peine de mort dans les objectifs des révisions constitutionnelles;
- en visitant les prisons et en travaillant sur les conditions de vie dans les couloirs de la mort;
- en promouvant la conduite d'études et la rédaction des rapports au niveau régional sur l'impact de la peine capitale, tant pour les condamnés et leurs familles que pour les victimes et leurs familles.

**4) diversifier les contacts et les synergies avec les partenaires**

- en incitant les parlementaires à créer des liens étroits avec les gouvernements et les organisations de la société civile afin de sensibiliser et d'éduquer le public à l'abolition de la peine de mort;
- en travaillant avec leur commission ou institution nationale des droits de l'Homme respective afin de faciliter les réflexions et le travail sur l'abolition de la peine de mort.

Fait à Kinshasa,  
Le 2 juin 2018